



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Information sur les marchés publics et avenants conclus

Rapport n° CP/2011/145

Service gestionnaire :

Service de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la commission permanente de la conclusion des marchés publics décrits dans les tableaux joints en annexe, qui correspondent à la mise en œuvre de programmes et d'opérations identifiés dans le budget départemental.

Par délibération du 23 mars 2009 (CG/2009/19), le Conseil Général a décidé : « le président informera mensuellement la commission permanente de la passation de ces marchés publics, accords-cadres et avenants à ces contrats ».

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des marchés publics, avenants et décisions de poursuivre, figurant dans les tableaux joints en annexe, qui ont été passés en application de la délégation qui m'a été donnée, à cet effet, par la délibération du Conseil Général du 23 mars 2009.

Je précise que les documents relatifs aux marchés, avenants et décisions de poursuivre énumérés dans les annexes sont tenus à la disposition des élus par le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et les services compétents.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, prend acte :

- des décisions de la commission d'appel d'offres (CAO) attribuant les marchés publics formalisés, ainsi que de ses avis favorables rendus pour la passation de marchés publics à procédure adaptée, figurant sur les tableaux joints en annexe 1

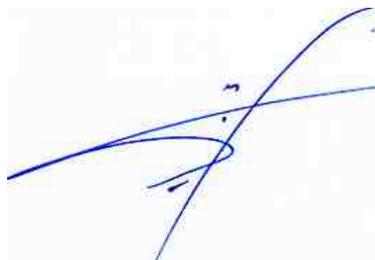
- des marchés publics attribués, non soumis pour avis ou pour attribution à la CAO, figurant sur les tableaux joints en annexe 2

- conformément à l'avis favorable de la CAO, de la conclusion des avenants figurant sur les tableaux joints en annexe 3, avenants qui entraînent une augmentation du montant global des marchés supérieure à 5 %

- de la conclusion des avenants, non soumis pour avis à la CAO et qui ont une incidence financière sur le montant global du marché, figurant sur les tableaux joints en annexe 4.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL